

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MAGOG**

RÈGLEMENT 2794-2021

Modifiant le Règlement de zonage 2368-2010
concernant l'usage d'élevage à des fins strictement personnelles dans la zone
rurale Aj01B, secteur des rues Fréchette et Jovi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à
l'hôtel de ville, le 1^{er} mars 2021, lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QUE la Ville de Magog a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier le
Règlement de zonage;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des restrictions concernant l'élevage à des fins
strictement personnelles dans la zone rurale Aj01B;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir un nombre maximal d'animaux afin de limiter les
impacts sur le voisinage résidentiel;

ATTENDU QUE les distances séparatrices seront applicables;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ,
c. C-19), lors de la séance du 15 février 2021, un avis de motion a été préalablement
donné et le projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QUE la mairesse a mentionné l'objet du règlement et sa portée avant
son adoption lors de la séance du 1^{er} mars 2021;

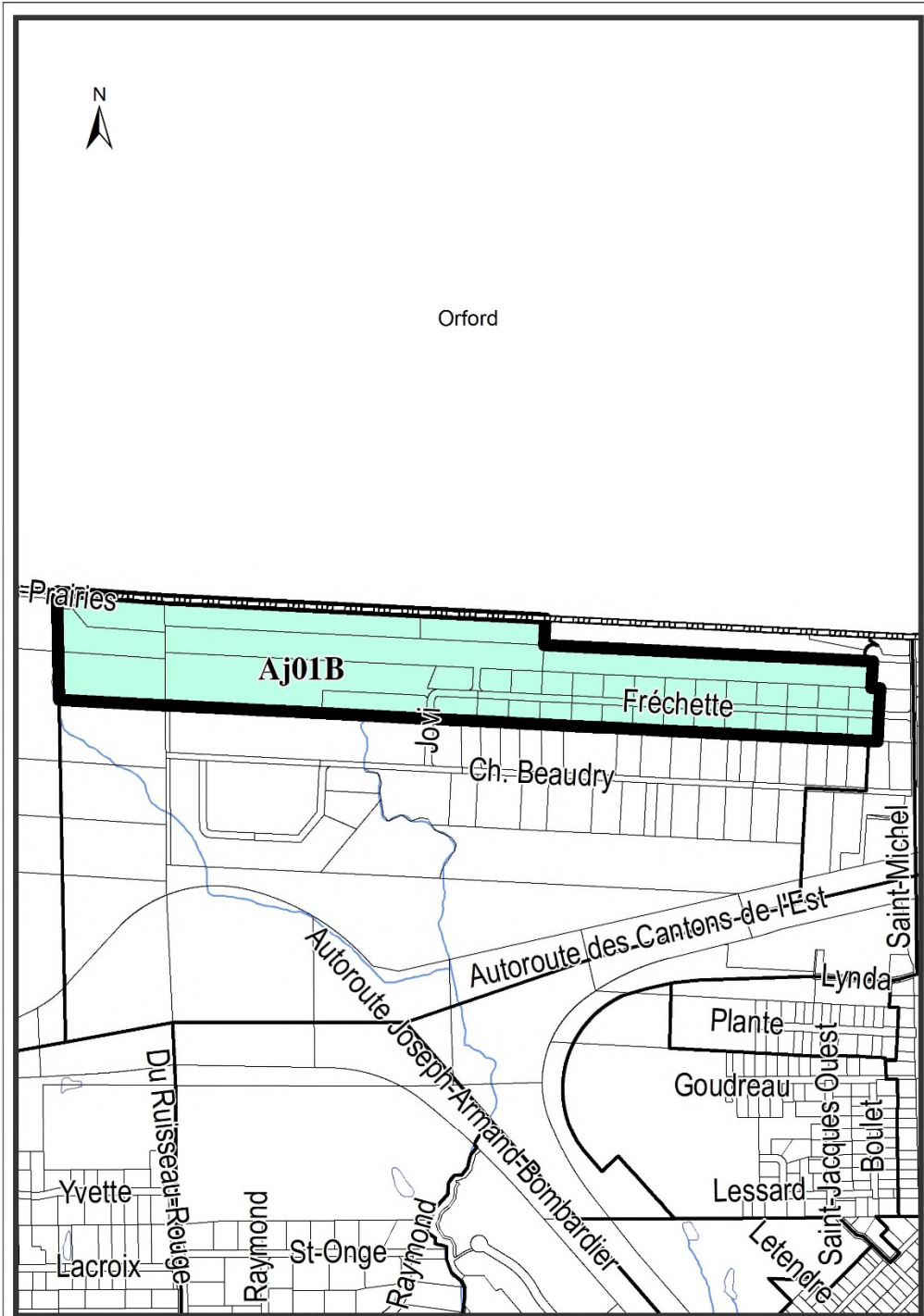
LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :


1. L'annexe V du Règlement de zonage 2368-2010 concernant les grilles des
usages et des normes d'implantation par zone est modifiée à la grille
correspondant à la zone Aj01B en ajoutant, dans la case correspondant à la
ligne « Agricole – A3.1 – Élevage (strictement à des fins personnelles) » et
pour la colonne « Aj01B », l'expression « 140 » en exposant.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Vicki-May Hamm, mairesse

Marie-Pierre Gauthier, greffière adjointe

***Avis de motion : 15 février 2021
Adoption : 1^{er} mars 2021
Entrée en vigueur : 4 mars 2021***



 Zone concernée

VILLE DE MAGOG PPCMOI ZONE CONCERNÉE		Préparé par : Lysanne Hébert Technicienne en urbanisme, Division urbanisme Date : 2020-11-23
		Approuvé par : Mélissa Charbonneau Coordonnatrice, Division urbanisme Date : 2020-11-23
Nom fichier :	Plan no. :	Séquence :



